N°Feuillet

20260225-9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le 25 février 2026 à 18h30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration *1 siège vacant :* *représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département*	16	Date de la convocation : 18 février 2026
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 04 mars 2026
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :
M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, Mme Maria OREA, M. José PEREZ

POUVOIRS :
M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Affectation des résultats 2025 : EHPAD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°20260225-6 du 25 février 2026 adoptant l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2025.

Considérant que le résultat d'exploitation est déficitaire pour 2025 à hauteur de – 299 134.40€

Considérant que les résultats par section tarifaire pour 2025 (hébergement, dépendance et soins) sont les suivants :

• Section Hébergement (excédent)	+ 349 892,83 €
• Section Dépendance (déficit)	- 112 924,78 €
• Section Soins (déficit)	- 536 102,45 €
Résultat d'exploitation	- 299 134.40 €

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

Article 1 : **approuve** qu'en section d'exploitation, l'affectation du résultat se fera en N+1 (année 2026) de la façon suivante, pour un montant total de – 299 134.40 € :

- Article 11031 : Report à nouveau créditeur – Hébergement : + 349 892.83€
- Article 11932 : Report à nouveau débiteur – Dépendance et soins : - 649 027.23€

Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

VILLE DE DAX REGIA SEMPER Centre Communal d'Action Sociale

Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20260225-20260225-9-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026